

## BUDGET PRIMITIF 2026, NOTE DE SYNTHESE .

Le Budget Primitif prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'année à laquelle il s'applique.

Le budget 2026 reprend les grands axes d'actions définis par la municipalité conformément au Débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil Municipal du 05 novembre dernier.

Ce budget primitif étant voté avant le compte administratif 2025, il n'y a pas cette année de reprise des résultats dès cette étape. Les résultats 2025 seront donc inscrits lors d'un budget supplémentaire prévu au printemps prochain .

On constate cependant, que l'équilibre de la section de fonctionnement assure à lui seul, la condition réglementaire de l'équilibre budgétaire qui impose que l'annuité en capital de la dette soit financée par des ressources propres.

En effet l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de l'investissement s'établit à :6,6 millions pour une annuité en capital de 4,8 millions.

S'agissant de l'investissement on constate que les dépenses d'équipement s'affichent en diminution à 10.5 millions, contre 20,1 au BP 2025 ,du fait de l'absence de reprise des résultats antérieurs laquelle interviendra au budget supplémentaire .

Ce Budget Primitif prévoit un emprunt prévisionnel annuel de 4,8 millions en cohérence avec notre politique de maîtrise de la dette communale .

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Ce budget primitif prévoit l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice .

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 56,1 millions contre 54,7 au BP 2025.

	BP 2025	BP 2026
Produit des impôts et taxes	43 674 286	44 332 286
Dotations, subventions et participations	5 754 431	6 040 838
Autres produits de gestion courante	2 031 715	1 977 260
Produits des services et du domaine	2 868 657	3 176 000
Atténuations de charges	167 124	365 000
Produits financiers	246 454	246 454

**Les impôts et taxes représentent (44,3 millions) 80% des recettes réelles de fonctionnement.** Ce poste comprend la fiscalité directe, la fiscalité indirecte et des flux financiers en lien avec la Métropole ( Dotation de solidarité communautaire et Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales ).

### **La fiscalité indirecte.**

La taxe sur les droits de mutation est prévue en stabilité à 3,5 millions qui confirme le relatif ralentissement des transactions constaté en 2024.

Deux lignes de recettes sont issues des relations financières avec TPM :

- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour 500 000 €.Cette attribution résulte du mécanisme mis en place par l'État de péréquation dite horizontale c'est-à-dire à l'intérieur des collectivités du bloc communal.

-La dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 279 286 € ajustée dans le cadre du pacte fiscal et financier .

### **La fiscalité directe.**

La fiscalité communale sur les ménages se compose désormais des seules taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les seules résidences secondaires .

La taxe sur le foncier bâti n'est plus perçue par le Département.

Le produit des contributions directes : 37,9 millions qui tient compte :

- D'une estimation de l'évolution des bases : +1% pour la taxe d'habitation et +2% pour le foncier bâti.( l'actualisation Loi de Finances n'est pas connue à ce jour).
- Du maintien de nos taux de fiscalité : 38,81% pour le foncier bâti et 13,46% pour la taxe d'habitation, en cohérence avec notre politique de sobriété fiscale.

Pour rappel , SIX-FOURS reste toujours en deçà des taux moyens départementaux 2024 : 41,03% pour le foncier bâti et 22,24% pour la taxe d'habitation .

### **Les dotations, subventions et participations représentent 10% des recettes réelles de fonctionnement.**

Ce poste comprend notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La dotation forfaitaire (3,4 millions) . Prévue en relative diminution considérant le renforcement des mesures d'écrêtement afin de financer les dotations de péréquation verticale à enveloppe constante.L'évolution de ce chapitre résulte uniquement d'une actualisation de notre recette au titre de la prestation de service de la CAF , laquelle suit l'évolution de nos places en crèches et centres de loisirs .

**Les autres produits de gestion courante** . Ce poste enregistre les loyers et redevances divers qui évoluent suivant les contrats, ainsi que les redevances issues de nos concessions.

**Les produits des services et du domaine** (3,1 millions). Il s'agit des tarifs relatifs à l'utilisation du domaine public communal comme par exemple les aires de stationnement et des droits acquittés par les usagers de nos prestations sociales, sportives ou culturelles, le produit de nos locations ainsi que la recette issue de la convention de mise à disposition des équipements du port des Embiez.

**Les atténuations de charges** : Elles correspondent aux indemnités journalières versées en cas d'arrêts maladie du personnel poste prévu en diminution à 165 000€ contre 167 000€ au BP 2025 et à la part agents sur les tickets restaurant .

**Les produits financiers** (246 454 €) correspondent au remboursement annuel de notre créance sur l'État .

Les dépenses réelles de fonctionnement s'affichent à 49,5 millions contre 49 au BP 2025 .

	BP 2025	BP 2026
Charges générales	9 827 880	10 571 799
Charges de personnel	26 112 371	26 833 810
Atténuations de produits	6 322 925	5 464 375
Charges gestion courante	5 126 430	5 028 689
Charges financières	1 450 294	1 400 000
Provisions et charges spécifiques	190 000	190 000

### **Les charges à caractère général.( 10,5 millions)**

Représentent 21 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste regroupe l'ensemble des achats de matière et fournitures nécessaires au fonctionnement des services ( eau , électricité,carburant,combustibles,fournitures d'entretien, de voirie, dépenses de petit équipement et de matériel administratif) et l'ensemble des achats de prestations extérieures ( contrats de prestations de services, entretien et réparation des bâtiments,voies, réseaux, terrains, prime d'assurance, études, frais de déplacement et missions ).

Ce poste est en stabilité à périmètre constant:L'évolution affichée tient compte de la transformation en marché public , du contrat de délégation de service public pour la gestion des crèches, ce qui implique le préfinancement, prévu jusqu'en août 2026, de l'ensemble des charges de structure . Cette dépense est pour partie compensée par le versement par l'ODEL VAR des recettes encaissées auprès des familles et de la Caisse d'Allocations Familiales sous la rubrique « produits des services et du domaine »

### **Les charges de personnel.(26,8 millions),54% des dépenses réelles.**

Ce montant traduit strictement , l'évolution mécanique de la masse salariale et les contraintes réglementaire, augmentation du taux de cotisation à la CNRACL notamment .

### **Les atténuations de produits.(5,5 millions)**

-La pénalité SRU qui est une dépense obligatoire du fait de la loi qui fait obligation d'un ratio de 25 % de logements sociaux. Compte tenu de l'arrêté de carence pris par le Préfet en décembre 2023, un taux de majoration de 100 % s'appliquera au montant de la pénalité 2026.

Elle est évaluée à 600 000 €.

-L'attribution de compensation pour un montant de 4,2 millions .

-Une provision de 600 000€ pour financer un prélèvement de l'État au titre du fonds de réserves prévu par le projet de Loi de Finances. Outre la diminution annoncée de la DGF , il s'agit de prévoir les conséquences du DILICO , ( dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales), mécanisme par lequel , l'État applique un prélèvement mensuel sur les ressources fiscales des communes .

**Les autres charges de gestion courante( 5 millions)** représentent 10 % des dépenses de fonctionnement.

Ce poste intègre le versement des subventions aux associations, moteurs de l'activité culturelle, sociale et sportive de la vie six fournaise, la subvention au CCAS ...

**Les charges financières (1,4 million)**, ce poste enregistre les intérêts des emprunts souscrits pour financer les investissements. En diminution du fait de notre politique de maîtrise des emprunts .

La poursuite de notre procédure de **dotations aux provisions** pour un montant de 100 000 €, à l'identique des années précédentes.

Ce budget de fonctionnement traduit la volonté constante de la municipalité de maîtriser la dépense et de faire face aux dépenses contraintes, dans le respect des deniers publics.

Cette démarche vise à privilégier l'autofinancement des investissements, sans augmentation de la dette.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet ainsi de dégager des le budget primitif et sans l'apport des résultats antérieurs, un autofinancement de la section d'investissement, de 6,6 millions.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

**Pour les recettes réelles**, on notera :

- Le FCTVA pour 1,7 million .
- Les subventions d'équipement pour 1 million.
- Un emprunt prévisionnel annuel de 4,8 millions

Pour un encours de dette parfaitement maîtrisé dans le temps et une capacité de désendettement inférieure à six années d'épargne brute en moyenne annuelle depuis 2013...

**Les dépenses d'équipement**, propositions nouvelles , s'établissent à : 10,5 millions s'intègrent à notre programme pluriannuel d'investissement présenté lors du DOB .

Ces crédits devraient être complétés lors de la reprise des résultats antérieurs avec le prochain budget supplémentaire .

On distinguera en particulier :

- La réhabilitation de la toiture du palais des sports de la, Coudoulière.
- La construction de la bibliothèque
- La construction d'un nouveau lieu d'accueil pour la jeunesse ( AJIR).
- La cantine à Jaumard
- La création du square Condorcet
- Le démarrage des travaux de la nouvelle piscine .